



Granby, 11 mai 2018

Stéphane Lebrun
Pilote de la voiture
Pro Stock #6

Objet : Évènement du 11 mai 2018 à l'Autodrome Granby.

Suite à votre épreuve finale du 11 mai 2018 en classe Pro Stock, dans les puits, vous vous êtes dirigé à la voiture d'un compétiteur (inspection) dans le but de manifester votre mécontentement. Une altercation verbale s'en est suivie. La situation aurait pu dégénérer et vous n'êtes pas sans savoir que ce genre de comportement n'est aucunement toléré.

1.3 CODE DE CONDUITE

1.3.1 Tout pilote, propriétaire ou membre d'une équipe de course ou toute personne reconnue comme tel, à la responsabilité de se comporter de façon professionnelle envers son sport, la direction des Autodromes, officiels, commanditaires, spectateurs, compétiteurs, etc. Le non-respect de cette règle sur les réseaux sociaux ou publiquement pourrait entraîner la disqualification du pilote concernée et / ou sanctions sévères.

Le comité de la classe Pro Stock des Autodromes Drummond, Granby et RPM vous adresse la sanction suivante :

- Mise en probation aux Autodrome Drummond, Granby et RPM jusqu'au 11 mai 2019

Il y va de la sécurité de tous d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise et nous demandons votre collaboration pour que ces évènements ne se répètent pas.

Nous vous souhaitons une bonne continuité de saison 2018.

Salutations,

Comité de la classe Pro Stock des Autodromes Drummond, Granby et RPM.

